



Paris, le 11 février 2005 - n° 22/D130

**Groupe de travail « Mesure des échanges internationaux de services »**

**Compte rendu définitif de la réunion du jeudi 13 janvier 2005**

---

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

LISTE DES PARTICIPANTS

COMPTE RENDU DES DÉBATS

*RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR*

- Validation du compte rendu de la réunion du 13 décembre
- Les attentes des organisations internationales en matière de ventilation sectorielle et géographique des échanges de services - Bettina Wistrom (OCDE),
- Le degré d'ouverture des activités de services et la performance à l'exportation dans les Services - Isabelle Rabaud (Université d'Orléans, LEO).

Président : Bernard GUILLOCHON, Professeur à l'Université Paris Dauphine

Rapporteurs : - Claude PEYROUX, Adjoint au chef du service Transactions courantes à la Banque de France  
 - Xavier NIEL, Chef de la division Services de l'Insee  
 - Isabelle RABAUD, Maître de conférences à l'Université d'Orléans

*LISTE DES PARTICIPANTS*

M.	GALLOUJ Faiz	Université Lille 1
M.	GUILLOCHON Bernard	Université Paris Dauphine
M <sup>me</sup>	LOUVOT Claudie	Insee, Division Échanges extérieurs
M.	NIEL Xavier	Insee, Division Services
M.	NOWAK Jean-Jacques	Université Lille 1
M.	PERROT Marcel	Insee, Département des activités tertiaires
M.	PEYROUX Claude	Banque de France, Direction de la Balance des paiements
M.	PIERSON Jean-Hugues	Commission des comptes des services - Decapl
M <sup>me</sup>	RABAUD Isabelle	Université Orléans
M.	RAULIN Emmanuel	Insee, Département Synthèse des statistiques d'entreprises
M.	SAHLI Mondher	VUW
M <sup>me</sup>	SAUVIAT Catherine	IRES
M.	SICSIC Pierre	Banque de France, Direction de la Balance des paiements
M.	TROGAN Philippe	DECAS
M.	VIGNA Olivier	Banque de France, Direction de la Balance des paiements
Mme	WISTRUM Bettina	OCDE

*ABSENTS EXCUSÉS*

M <sup>me</sup>	BOURBIGOT Monique	Secrétariat du Cnis
M.	NIVAT Dominique	Banque de France, Direction de la Balance des paiements
M.	PAQUEL Norbert	GFII (Canope)
M.	RENARD Yvonick	MEDEF

## COMPTE RENDU DES DÉBATS

Monsieur Bernard Guillochon introduit la séance et fait valider par les participants le compte rendu de la séance du 18 novembre. Il donne ensuite la parole à Mlle Bettina Wistrom de la Direction des statistiques de l'OCDE pour une présentation des recommandations des organisations internationales en matière de collecte des statistiques de commerce international de services. Bettina Wistrom est en charge de la collecte de statistiques d'échanges internationaux de services établies selon la nomenclature EBOPS pour les trente pays membres de l'OCDE ainsi que des données d'échanges de services par pays partenaire. William Cave, le chef de ce service à l'OCDE, est également président et co-responsable en collaboration avec ses collègues d'Eurostat d'un groupe de travail rassemblant toutes les organisations internationales sur le commerce international de services chargé de la mise en œuvre par les pays membres du « Manuel des statistiques du commerce international de services » publié, en 2002, conjointement par Eurostat, la CNUCED, le FMI, l'OCDE, l'OMC et l'ONU. Ce manuel vise à répondre aux besoins des producteurs et des utilisateurs de statistiques en tenant compte des exigences de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). Il propose la nomenclature EBOPS élargie d'activités de services échangés, fournit un cadre statistique pour les données FATS (*Foreign Affiliales Trade Statistics in Services*) d'activités des filiales étrangères d'entreprises de services, prend en compte le déplacement temporaire des personnes physiques et offre une répartition des transactions internationales de services par modalité de fourniture.

Cinq recommandations sont formulées dans le Manuel :

- (1) l'application des normes du cinquième manuel de statistiques de balance des paiements publié par le FMI en 1993, qui distingue onze catégories de services<sup>1</sup> ;
- (2) l'identification en priorité des services à intérêt économique majeur au sein de la décomposition EBOPS, en quatre-vingt cinq activités ; à ce titre les cinquante secteurs pour lesquels la DBDP (Direction de la balance des paiements de la Banque de France) dispose d'informations semblent incomplets, une priorité pourrait être donnée aux activités pour lesquelles Eurostat réalise déjà des estimations,
- (3) compléter les données FATS, développer un indicateur de la présence commerciale, étendre la ventilation sectorielle des IDE (investissements directs à l'étranger) pour assurer la correspondance avec la nomenclature CITI (Classification industrielle internationale) ;
- (4) étendre les statistiques FATS au recensement des ventes, de la valeur ajoutée, de l'emploi, des exportations et des importations à la fois pour les filiales résidentes d'entreprises d'origine étrangères (FATS *inward*) et pour les filiales à l'étranger d'entreprises originaires de France ou d'un autre pays membre (FATS *outward*) ;
- (5) développer la ventilation géographique des données d'échanges, FATS et IDE détaillées par activités.

L'AGCS a retenu quatre modalités d'internationalisation des services, qui ont été extensivement qualifiées « d'échanges » de services : ① les échanges transfrontières, ② le déplacement du consommateur, ③ la présence commerciale, ④ le mouvement temporaire des personnes physiques. Le G8 de *Sea Island* demande un travail de clarification sur les envois de fonds des travailleurs migrants. Une réunion est prévue à la Banque Mondiale les 24-25 janvier 2005. Une première estimation approximative de l'importance des quatre modes, au niveau mondial, réalisée par Guy Karsenty de l'OMC, prétend que la présence commerciale évaluée à partir des données FATS (mode 3) serait deux fois plus élevée que les échanges transfrontières (mode 1), eux-mêmes deux fois supérieurs à la consommation à l'étranger (mode 2). Le mouvement temporaire des personnes physiques (mode 4), évalué à partir des rémunérations des salariés serait dix fois inférieur à la consommation à l'étranger.

Bettina Wistrom termine son exposé par des recommandations sur les orientations futures :

- offrir plus d'information sur les méthodes de compilation des statistiques,
- se focaliser plus sur les pays en développement, notamment pour les mouvements de fonds des migrants,
- améliorer la coordination internationale de la collecte entre les données de balance des paiements et les statistiques FATS dans les pays partenaires et entre les organisations internationales,
- contrôler la qualité des données,
- analyser le questionnaire méthodologique Eurostat/OCDE,
- alimenter le processus de révision du Manuel de balance des paiements initié par le FMI,
- réviser le Manuel des statistiques d'échanges de services à l'horizon 2009.

<sup>1</sup> Les onze activités retenues sont : le transport, les voyages, la communication, la construction, les assurances, les services financiers, les services d'informatique et d'information, les redevances et droits de licence, les autres services aux entreprises, les services personnels, culturels et relatifs aux loisirs et les services reçus/fournis par les administrations publiques.

Le débat s'engage autour de la présentation du tableau indiquant le poids de chacun des quatre modes « d'échanges au sens large » de services<sup>2</sup>. En réponse à l'interrogation de Pierre Sicsic, Bettina Wistrom précise que les données FATS indiquent la somme des chiffres d'affaires des filiales étrangères d'entreprises originaires d'un pays membre donné ; il s'agit donc des chiffres d'affaires des FATS dites *outward*. Emmanuel Raulin, Pierre Sicsic et Claude Peyroux soulignent alors les doubles comptabilisations existant entre ce chiffre d'affaires qui inclut les exportations effectuées par ces filiales étrangères, exportations qui sont déjà comptabilisées comme échanges transfrontières dans le mode 1. Il conviendrait de soustraire du chiffre d'affaires, dans les données FATS, le montant des exportations réalisées par des firmes contrôlées par des entreprises d'origine étrangère. Bettina Wistrom indique que ce tableau a le mérite de fournir un ordre de grandeur : le mode 3 serait deux fois plus important que le mode 1. Il illustre l'importance de recueillir des données FATS, compte tenu de leur part élevée dans l'échange, au sens large, de services.

Claude Peyroux donne des précisions sur le degré de détail sectoriel fourni à Eurostat par la Direction de la balance des paiements de la Banque de France. Certaines informations, qui ne sont pas encore officielles, concernant la décomposition entre services postaux et télécommunications et au sein de la construction entre l'activité effectuée à l'étranger et les services réalisés en France, sont fournies à Eurostat. Ces informations comme celles sur la décomposition des transports entre rail, route, espace en distinguant le fret des services aux passagers ne sont disponibles que pour une périodicité annuelle. Pour obtenir plus de détail qu'il n'en existe actuellement, il faudra modifier complètement le système de collecte. Concernant les FATS, les données fournies par la France sont disponibles de 1995 à 2001 auprès d'Eurostat.

Pierre Sicsic s'interroge sur les méthodes de collecte et la fiabilité des données des pays qui, à l'instar de la République tchèque, fournissent des statistiques pour quatre-vingt quatre des quatre-vingt cinq activités de services demandées. Par exemple la logistique et le transport des marchandises relèvent du même métier et sont réalisés au sein des mêmes entreprises. Il faut des outils très développés de comptabilité analytique pour distinguer les deux activités. A Pâques 2004, un papier d'économistes de marché s'est fait l'écho d'une surestimation du PIB des Etats-Unis, consécutive à une sous-estimation des consommations intermédiaires américaines, notamment pour ce qui concerne les importations de services en provenance d'Inde. En effet, les données d'exportations de services de l'Inde vers les Etats-Unis, de source indienne, sont très sensiblement plus élevées que les statistiques américaines du BEA (*Bureau of Economic Analysis*) d'importations de services en provenance d'Inde. Bettina Wistrom signale que Michael Mann, du BEA, a répondu à ce papier dans un article du *Survey of Current Business* en 2004. Ces asymétries de l'ordre de un à dix ont été évoquées lors de réunions internationales en 2004. Isabelle Rabaud indique cette asymétrie s'observe également pour d'autres pays. Ainsi, les exportations de services vers le Canada, le Japon et l'Union européenne, déclarées par l'Inde, sont très sensiblement supérieures aux importations de services en provenance d'Inde déclarées par ces pays ou région. Bernard Guillochon fait allusion aux divergences dans les données bilatérales à l'origine du « trou noir » de la balance des paiements mondiale. Pierre Sicsic explique que tant que ce « trou noir » n'augmentait pas, ce biais constant pouvait être traité statistiquement. Mais, maintenant qu'il croît sensiblement, la situation devient plus problématique pour les statisticiens.

Mondher Sahli s'interroge sur l'abandon de la distinction, au sein des services de transport, entre fret, services aux passagers et autres transports. Bettina Wistrom précise que ces postes existent toujours. Claude Peyroux et Isabelle Rabaud exposent que chaque mode de transport, maritime, aérien et autres, est désormais décomposé en fret, services aux passagers et autres transports. Mondher Sahli se demande également comment comptabiliser en balance des paiements l'achat d'un billet d'avion en France par un passager français qui voyage, sur son territoire économique, avec une compagnie aérienne étrangère. Pierre Sicsic et Claude Peyroux répondent que si la compagnie aérienne est une firme résident en France, aucune opération n'est enregistrée en balance des paiements ; en revanche, lorsque la compagnie aérienne est un agent non-résident, une importation de services de transport est comptabilisée.

Faiz Gallouj se demande si toute forme de présence commerciale relève d'un échange international de services ou si certaines formes ne s'apparentent pas plutôt à des stratégies industrielles. Il aimerait connaître le pourcentage des transactions correspondant à l'une ou l'autre logique. Claude Peyroux déclare que la création de filiales étrangères relève de la même logique dans les activités manufacturières et de services. Bettina Wistrom signale que les statistiques FATS forment un sous-ensemble des IDE, à la différence près que le critère de 50 % de prise de participation est retenu et non de 10 %. Catherine Sauviat précise que cette référence assure la persistance du contrôle juridique. Faiz Gallouj expose que la proximité nécessaire entre le prestataire et l'utilisateur de services dans la relation de service incite à considérer comme échange de service toute implantation à l'étranger. Toutefois, une certaine proportion de ces implantations pourrait être enregistrée ailleurs qu'en échange de services. Isabelle Rabaud définit les quatre

<sup>2</sup> Dans la suite de ce compte rendu, le terme « échanges au sens large » renvoie à l'internationalisation des services selon l'un des quatre modes identifié par l'AGCS. Le terme « échange », sans précision, décrit les seuls échanges transfrontières de services (mode 1).

modalités d'internationalisation des services comme des « échanges au sens large » de services, tandis que le mode 1 retient l'échange transfrontière au sens strict. Bernard Guillochon rappelle que les stratégies d'implantations à l'étranger ne sont pas uniquement initiées par la volonté de vendre sur le marché, mais également par d'autres considérations. Dans l'IDE manufacturier, les préoccupations de coûts sont plus importantes que dans l'IDE de services. Emmanuel Raulin et Pierre Sicsic soulignent que lorsque des activités de services ou de textile vont s'installer en Inde, il s'agit d'une réelle délocalisation. Emmanuel Raulin expose que l'implantation à l'étranger, pour vendre sur un marché étranger, relève de l'internationalisation des services et non de l'échange *stricto sensu*. Comme on fait référence à l'internationalisation industrielle, il conviendrait de parler d'internationalisation et non d'échange, pour les services également. Bernard Guillochon et Catherine Sauviat attestent que l'internationalisation sera bien approchée si les données FATS couvrent l'ensemble des activités des entreprises de services, car l'implantation à l'étranger est une modalité cruciale pour pénétrer les marchés étrangers de biens comme de services. Claude Peyroux fait remarquer que la connaissance exacte des activités de services des filiales reste difficile à cerner car les statistiques FATS *outward* sont établies en référence au secteur d'activité de l'entreprise mère résidente et non relativement au secteur d'activité de la filiale étrangère sur le marché du pays hôte. Seule l'enquête du BEA, et peut-être les données suédoises, offrent la ventilation par activité. Cette information est stratégique et les entreprises répuignent à la divulguer.

Claudie Louvot s'interroge sur le lien entre ces statistiques d'activités recensées localement et les échanges au sens strict. Claude Peyroux précise que les données FATS détaillent le chiffre d'affaires et les effectifs des filiales étrangères. Ces informations sont différentes et complémentaires des statistiques des échanges extérieurs, au sens strict. Emmanuel Raulin précise que les données FATS rendent compte de l'internationalisation de l'économie française, plus que de l'échange, même si elles sont comptabilisées dans le mode 3, comme le rappelle Pierre Sicsic. Catherine Sauviat nous remet en mémoire le débat initié par les firmes multinationales américaines afin que les IDE soient inclus dans le cycle de négociations commerciales d'Uruguay. Pierre Sicsic établit que cette modalité d'internationalisation est sans rapport avec les échanges de services au sens strict qui ont explosé depuis. Jean-Hugues Pierson détaille les pratiques de négociations par publication des engagements et demandes des pays par mode de fourniture lors des accords de Marrakech. L'AGCS ne fait aucune référence aux finalités des implantations. Il fait part de son étonnement que le mode 4, le mouvement temporaire des personnes physiques, soit appréhendé par la rémunération des travailleurs qui inclut, en fait, principalement, les salaires des travailleurs frontaliers. Rien ne permet de déterminer qu'ils travaillent dans des entreprises de services. Les flux de revenus ne sont pas classés en échange de services en balance des paiements. Par ailleurs, considérer que les services d'information et d'informatique et les services divers aux entreprises (conseil en gestion, juridique, ...) relèvent du mode 4 pose problème. En effet, ce sont les contrats de prestation de services entre entreprises et particuliers qui sont enregistrés, pas les salaires des travailleurs temporairement expatriés.

Emmanuel Raulin explique que si une entreprise américaine fait venir trois agents pour travailler en France pendant un an, il faudra enregistrer la rémunération de l'entreprise américaine dans les revenus du travail versés par les Etats-Unis à la France et non dans les services. Il s'émeut de l'évaluation du mode 4, parfois effectuée, par les organisations internationales, par l'envoi de fonds des migrants. Bettina Wistrom précise que ces envois de fonds comme les rémunérations des travailleurs sont utilisés pour estimer le mode 4, même s'il ne correspondent pas forcément à des activités de services. Ces estimations demeurent très grossières. Claude Peyroux considère également que cette estimation est audacieuse, car l'interprétation économique de ces données diffère du mode 4. Pierre Sicsic expose que les données de transferts de fonds des migrants permettent aux pays du nord de justifier de l'aide indirecte qu'ils apportent aux pays en développement, alors que leur effort d'aide publique au développement demeure en deçà des objectifs qu'ils se sont fixés. C'est la raison pour laquelle les organisations internationales utilisent extensivement cette statistique.

Bernard Guillochon donne alors la parole à Isabelle Rabaud, Université d'Orléans, LEO (Laboratoire d'Economie d'Orléans), pour une évaluation du degré d'ouverture des activités de services réalisée à partir de la base de données d'échanges internationaux de services de l'OCDE. Alors que les services représentent 54,8 % de la valeur ajoutée créée au sein de l'OCDE en 1999, les échanges de services ne représentent que 21,8 % des exportations et 21,2 % des importations de biens et services en 2002. Cette faible ouverture internationale des services est-elle également observée lorsque l'on s'intéresse au détail sectoriel des activités ? Avant de répondre à cette question, il faut préciser l'année de départ de l'analyse, le nombre de pays et d'activités de services à inclure dans l'étude. Le travail se focalise sur les « autres services » et exclut les transports et le tourisme. La base de l'OCDE regroupe les données d'échanges de cinquante activités de services des trente pays membres de 1970 à 2002. En pratique, les pays divergent fortement par leur année de première déclaration et la couverture de leurs activités. Ainsi, il est préférable de commencer l'étude en 1992, année à partir de laquelle vingt-cinq pays fournissent des statistiques, ces pays couvrant 94,8 % des crédits et 93,8 % des débits de l'OCDE en 2002. Si le travail devait commencer en 1985, les dix-sept pays sélectionnés ne représenteraient que 74,5 % des crédits et 69,1 % des débits de

l'OCDE en 1992. Les activités ont été sélectionnées à partir de deux critères : une part supérieure à 5 % dans les échanges d'autres services, en 2002, et un nombre suffisant de pays déclarant dès 1995 (au moins dix). Vingt activités sont ainsi retenues afin d'assurer une partition. Dans toute base de données d'échanges internationaux, certains agrégats diffèrent de la somme de leurs éléments. La méthodologie développée par le Cepii pour la construction de la base CHELEM-balance des paiements est reprise afin d'assurer la cohérence. Le principe consiste à retenir l'information la plus complète : l'agrégat s'il est supérieur en valeur absolue à la somme de composantes et inversement.

Le calcul des taux d'ouverture impose une mise en regard de la classification EBOPS des échanges de services et de la nomenclature d'activité ISIC (*International Standard Industrial Classification of all Activities*) des données de valeurs ajoutées. La correspondance entre ces deux classifications n'est pas sans poser des problèmes à un niveau fin de désagrégation. Cependant, peu de pays fournissent des chiffres détaillés par secteurs de valeur ajoutée. Ainsi, au sein des autres services, seuls les services de communication, l'intermédiation financière (services financiers et d'assurance), l'immobilier et les services aux entreprises (autres services aux entreprises et services d'information et informatiques) et les services personnels culturels et récréatifs peuvent être isolés. Les premiers résultats montrent des différences importantes entre les pays. Les taux d'ouverture mesurés par le rapport entre les crédits et la valeur ajoutée et le degré de dépendance évalué par le ratio débits sur valeur ajoutée diffèrent sensiblement selon les activités et les pays. Les petits pays européens présentent un taux d'ouverture élevé dans toutes les activités. Les chiffres des Etats-Unis sont nettement inférieurs à ceux du Royaume-Uni, reflétant l'effet taille du marché intérieur américain. La suite de cette étude sera présentée le 10 février avec le calcul des positions de marché des pays et de leurs avantages comparatifs.

Bernard Guillochon s'étonne que des taux d'ouvertures sectoriels soient calculés par rapport à la valeur ajoutée et non à la production effective de l'activité ou du secteur. En effet, si le PIB est une bonne mesure au niveau national afin d'éviter la double comptabilisation des consommations intermédiaires, la valeur ajoutée n'est peut-être pas la référence la plus pertinente au niveau sectoriel, car les consommations intermédiaires sont effectuées dans d'autres secteurs et peuvent être fortement importées. Isabelle Rabaud répond que les intra-consommations sont plus élevées dans les services que dans les biens. Dans la mesure où il n'est pas possible d'étudier les activités de services à un niveau très désagrégé, les différences de comptabilisation des consommations intermédiaires lorsque les activités sont intégrées ou segmentées jouent déjà au niveau sectoriel. Bernard Guillochon reconnaît que les statistiques de production n'étant pas disponibles pour les comparaisons internationales, l'utilisateur est contraint à se rabattre sur les données de valeur ajoutée, les seules existantes. Claude Peyroux se demande si la valeur ajoutée est calculée au niveau des secteurs ou à celui des branches. Claudie Louvot suggère de contourner cette difficulté en prenant en considération la production des produits, tirée des équilibres ressources-emplois. Mondher Sahli revient sur l'observation d'un taux d'ouverture plus élevé en l'Allemagne qu'en France dans les autres services qui avait étonné. Il précise que les calculs d'indicateurs d'avantages comparatifs confirmeront l'intuition d'une spécialisation plus importante de la France dans les services que celle de l'Allemagne. Enfin, Philippe Trogan s'étonne du faible taux d'ouverture de l'OCDE par rapport à celui qui est observé dans les différents pays. Isabelle Rabaud précise que ce travail demeure préliminaire et qu'il sera affiné pour la prochaine réunion.

Bernard Guillochon clôt la réunion et annonce que la prochaine réunion aura lieu le jeudi 10 février, exceptionnellement, à 15h et sera consacrée aux deux exposés suivants :

- « Le nouveau système de collecte de la balance des paiements et les ventilations géographiques » Guillaume Talon (Direction de la balance des paiements, Banque de France),
- « Le degré d'ouverture des activités de services et la performance à l'exportation dans les services, suite et fin » Isabelle Rabaud (Université d'Orléans, LEO).